

Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mars à 14h37,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'action Sociale de Vaux sur Seine s'est réuni en Mairie, 218 rue du Général de Gaulle,  
Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BREARD, Président du CCAS.

Date de convocation : 11 septembre 2025

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 13

Etaient présents : M. Jean-Claude BREARD, M. Patrice LESAGE, M. Jean-Marie MORANDI, M. Jean-Claude WALTREGNY, M. Carlos DA GRACA.

Mme Noëlle RENAUT, Mme Hélène MASTARI, Mme Aurore SARRAIL, Mme Chantal PATER, Mme Pascale Colas

Formant la majorité des membres en exercice

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Dominique FORTIER a donné pouvoir à M. Jean Marie MORANDI

Mme Marie TOURNON a donné pouvoir à Mme Pascale Colas

M. Francis WITTMER a donné pouvoir à M. Patrice LESAGE

Secrétaire de séance : M. Patrice LESAGE

**OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES FACULTATIVES**

**Le Conseil d'Administration du CCAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la nécessité d'encadrer l'attribution d'aide sociale facultatives par la commune afin de garantir l'égalité de traitement entre les administrés

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'adopter le règlement d'attribution des aides facultatives tel que présenté en annexe.

*Cette délibération est adoptée à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.*

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en sous-préfecture le :  
Et de la publication le :

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
Jean-Claude BREARD



*J*  
*A*  
*Y*

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois après sa transmission aux services de l'Etat et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.*

page 2 | 2

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2025

Application agréée e-legalite.com

99\_DE-078-267804086-20250923-DELIB\_13202